

SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Présents : BECKER Pascal, BURBAUD Didier, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER-MONDEME Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : AUDONNET Sylvie pouvoir à SOUPIZET Daniel, SAVY Stéphane

Madame DUMAINE Christelle a été nommée secrétaire.

2023-05-01 PERSONNEL : Création de poste Adjoint technique 19/35h

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme STAWIARSKI arrive à échéance le 31 octobre prochain.

Suite à la fermeture de notre école à la rentrée prochaine, et par conséquent à la suppression des missions associées, *notamment la restauration scolaire*, l'organisation du personnel communal doit être revue. Il est donc nécessaire de créer un poste d'agent polyvalent (surveillance garderie / transports scolaires et entretien) sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 19/35h à compter du 1^{er} novembre 2023.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- décide de créer un poste d'agent polyvalent (surveillance et entretien) sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 19/35h à compter du 1^{er} novembre 2023.
- modifie le tableau des effectifs
- prévoit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- autorise le maire ou l'une de ses adjointes à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

2023-05-02 PERSONNEL : Création de poste Adjoint technique 13/35h

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme RAES arrive à échéance le 4 aout prochain. Ce contrat aidé n'est pas renouvelable.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'agent polyvalent (surveillance garderie / transports scolaires et entretien) sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 13/35h à compter du 05 aout 2023.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- décide de créer un poste d'agent polyvalent (surveillance et entretien) sur un grade d'adjoint technique à temps non complet 13/35h à compter du 05 aout 2023.
- modifie le tableau des effectifs
- prévoit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- autorise le maire ou l'une de ses adjointes à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

2023-05-03 PERSONNEL : Embauche Agent à temps partiel (Espaces verts)

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en place des nouvelles normes, notamment en termes de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien de la voirie, des espaces verts et surtout du cimetière prend plus de temps qu'auparavant.

Il est donc proposé d'employer une personne supplémentaire comme cela était fait il y a quelques années pour renforcer le travail des employés techniques.

Il est également proposé de se rapprocher de communes voisines pour créer dans le futur un emploi à plein temps sur plusieurs communes.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide dans un premier temps d'employer une personne à temps partiel par l'intermédiaire de l'association Travail pour tous. L'organisation du temps de travail sera la suivante :

- Semaine A : 3 jours de travail, de préférence les lundi, mardi et mercredi
- Semaine B : 2 jours de travail, de préférence les lundi et mardi.

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de contacter Travail pour tous pour une embauche à compter du 02 août 2023.

Le conseil municipal décide également de mettre en place une information précisant aux usagers que la Loi interdit formellement l'emploi de désherbants dans les lieux accueillant du public. Les cimetières sont concernés par cette restriction.

2023-05-04 ASSOCIATION : Demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association nommée *Rigadoux Sanctuary* a été créée en juin dernier. Elle a pour vocation la protection de l'environnement et celle des animaux sauvages et domestiques.

Une demande de subvention d'un montant de 2 500€ a été faite pour l'achat d'un matériel pour couper l'herbe afin de faire des chemins pour se promener dans les champs non fauchés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas donner son accord pour une subvention sur ce type de projet. La commune attend de ses associations qu'elles organisent des manifestations propres afin de financer des projets ouverts à tous. Il charge le Maire ou l'une de ses adjointes d'en informer l'association demandeuse.

2023-05-05 ASSAINISSEMENT : Devis pour ouverture des tampons.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un levé topographique est en cours pour avoir un plan complet de notre réseau d'assainissement collectif. Pour ce faire tous les tampons doivent être ouverts, hors plusieurs d'entre eux ne peuvent pas l'être car ils sont par exemple recouverts de bitume ou soudés par la rouille.

Des devis doivent être demandés car cette dépense est intégralement à la charge de la commune même pour les routes départementales. La liste établie par Charente eaux n'est pas complète mais vu les coûts déjà estimés, une liste plus raisonnable va être établie avec toutes les parties lors de la réunion de lancement. Le conseil municipal décide de lancer des demandes de devis une fois la liste validée par tous.

2023-05-06 POLICE DU MAIRE : Dossier chiens dangereux

Le 31 mai dernier, un chien a été mordu par d'autres dans le village des Boucheries en présence des élèves du haras. Une procédure, en collaboration avec les services de la préfecture, est entamée.

M. le maire présente aux conseillers les différents éléments de l'affaire.

Suivant les conseils reçus, il propose de prendre un arrêté de *mise en demeure de prescriptions à prévenir le danger* pour chacun des propriétaires afin de faire arrêter la divagation des chiens concernés dans le village.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge M. le Maire de prendre un arrêté de *mise en demeure de prescriptions à prévenir le danger* pour chacun des propriétaires concernés

2023-05-07 Dossier Réclamation réseau pluvial

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé par la société LVM pour le paiement d'une ancienne facture. Vu la situation et les difficultés à échanger raisonnablement, un conseil a été pris auprès d'un avocat.

Après d'une part une discussion sur la situation et les échanges depuis 5 ans avec M. COGNEE et d'autre part les avantages et inconvénients de chaque solution, Me MOREAU a envoyé un projet de courrier à adresser, après avis du conseil municipal, à M. COGNEE.

Après délibération, le conseil municipal est invité à se prononcer sur deux points différents :

- En ce qui concerne le règlement de la deuxième facture, après vote, à la majorité des membres présents (8 pour, 1 contre et 1 abstention) le conseil municipal, dans un souci d'apaisement et de gestion financière raisonnable des deniers communaux, décide de régler la facture pour clore cette situation définitivement.
- En ce qui concerne le courrier de réponse à la société LVM, à la majorité des membres présents, un courrier de réponse le plus simple possible lui sera adressé.

2023-05-08 ASSOCIATION : Jardin participatif, Lieu stockage de matériel

La nouvelle association ALPC (*Association Lesterps Partage et Convivialité*) veut créer un jardin participatif à la disposition des membres de l'association avec un endroit pour stocker le matériel de jardinage.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal souhaite ne pas prendre de décision pour l'instant compte-tenu l'état du terrain et des projets qui avaient été envisagés.

En ce qui concerne les activités organisées à la salle des fêtes, il est décidé d'attribuer un emplacement dans les réserves pour stocker le matériel (jeux...).

2023-05-09 INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts de la CCCL

Le Maire expose la dernière révision des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023

Le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

Le premier alinéa du point 3 réalisations d'équipements touristiques est supprimé :

« Équipements touristiques existants : village de gîtes du Cruzeau, Aventure Parc, Maison des Lacs, aires de détente, aires de camping, pontons handi-pêche situés autour des lacs de Haute Charente, »

Le point 10, est formulé de la façon suivante : « mise en œuvre d'actions permettant de lutter contre la désertification médicale et notamment la construction et l'exploitation de maisons de santé pluridisciplinaires » est formulé comme suit :

« Aides aux professionnels de santé visant à favoriser l'accès aux soins sur le territoire communautaire par la création et l'aménagement des structures listées ci-après :

- Maisons de santé pluridisciplinaires de Confolens, Terres-de-Haute-Charente et Chabonais;
- Centre de soins non programmés de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;
- Pôles appui de Brigueuil, Massignac et Saint-Laurent-de-Céris »

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la délibération Del2023_087 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023 approuvant la

Vu le projet de statuts annexé ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus et autorise le Maire ou l'une de ses adjointes à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

2023-05-10 FINANCES : Tarifs des locations en semaine

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location à la journée en semaine. Il propose donc au conseil municipal de fixer un tarif pour chaque salle à la journée en semaine. Les tarifs du week-end demeurant inchangés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

DESIGNATION	Tarifs votés
Location GRANDE SALLE	
Personne habitant la commune (Week-end)	150 €
Personne hors commune (Week-end)	220 €
Personne habitant la commune (1 jour en semaine)	100 €
Personne hors commune (1 jour en semaine)	180 €
Association de la commune	gratuit
Association hors commune	120 €
Vaisselle	50 €
Caution de base	150 €
Caution ménage	50 €
Location salle de l'abbaye	
Personne habitant la commune (Week-end)	120 €
Personne hors commune (Week-end)	180 €
Personne habitant la commune (1 jour en semaine)	90 €
Personne hors commune (1 jour en semaine)	120 €
Association de la commune	gratuit
Association hors commune	70 €
Vaisselle	40 €
Chauffage	20 €
Caution de base	150 €
Caution ménage	50 €

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de faire appliquer ces tarifs.

QUESTIONS DIVERSES :

Festival de Confolens: Comme les années passées et suite à la sollicitation du festival de Confolens et du département de la Charente, la commune a donné une liste d'une vingtaine de personnes pour participer, le 11 août, à la journée de la solidarité (conditions spéciales). Le transport est organisé par les invités eux-mêmes ou des bénévoles lesterrois. Nous souhaitons à tous une excellente journée.

Tour Poitou-Charentes: M. le Maire informe le conseil municipal que le tour cycliste du Poitou-Charentes passera sur le territoire de la commune le 22 août prochain. La commune cherche actuellement des signaleurs pour assurer la sécurité de la course. Elle organisera un pot à la fin de la manifestation pour les remercier.

Maison du patrimoine: M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un planning est à leur disposition pour s'inscrire afin d'assurer les permanences à l'accueil de notre musée, les week-ends de juillet et août.

Cérémonie du 14 juillet: M. le Maire informe le conseil municipal que le rassemblement est prévu à 9 h30 devant la mairie avec la participation de la musique municipale de Confolens. Le pot est organisé par la commune.

Label « Village fleuri »: M. le Maire informe le conseil municipal que deux personnes sont venues sur le terrain pour donner leur avis sur une potentielle demande d'attribution du label « Villes et villages fleuris »

par la commune. Elles précisent que ce label ne porte pas seulement sur le fleurissement mais bien également sur l'engagement communal dans une démarche globale en faveur du bien-être des habitants. De part les différents espaces et leur entretien, elles pensent que la commune peut prétendre à cette distinction.

Programme national Pont 2 : M. le Maire informe le conseil municipal que la candidature de la commune au programme a été retenue. Ce programme, **entièrement gratuit pour la commune**, a pour objectif d'établir une carte d'identité et de santé de chaque pont lesterrois.

Association : L'association ADEL remercie la commune pour sa subvention annuelle.

Concours photo 2023: M. le Maire informe le conseil municipal que le concours photos a mobilisé une vingtaine de participants pour une soixantaine de clichés exposés à la maison du patrimoine. Juillet et août correspondent à présent à la phase de vote. Le jury, en cours de constitution, déterminera les clichés retenus pour l'édition 2023.

Petit patrimoine : Il est proposé d'abaisser la haie située près de l'abri Cottier afin de dégager la vue sur les lavoirs.

La séance a été clôturée à 23h09